

COMMUNE
de BONNENCONTRE.

Section... AB...
.....° Feuille
Echelle: 1/1000.....

6462 T

anc. Mod. 30 Cad.
(Sept. 1970)

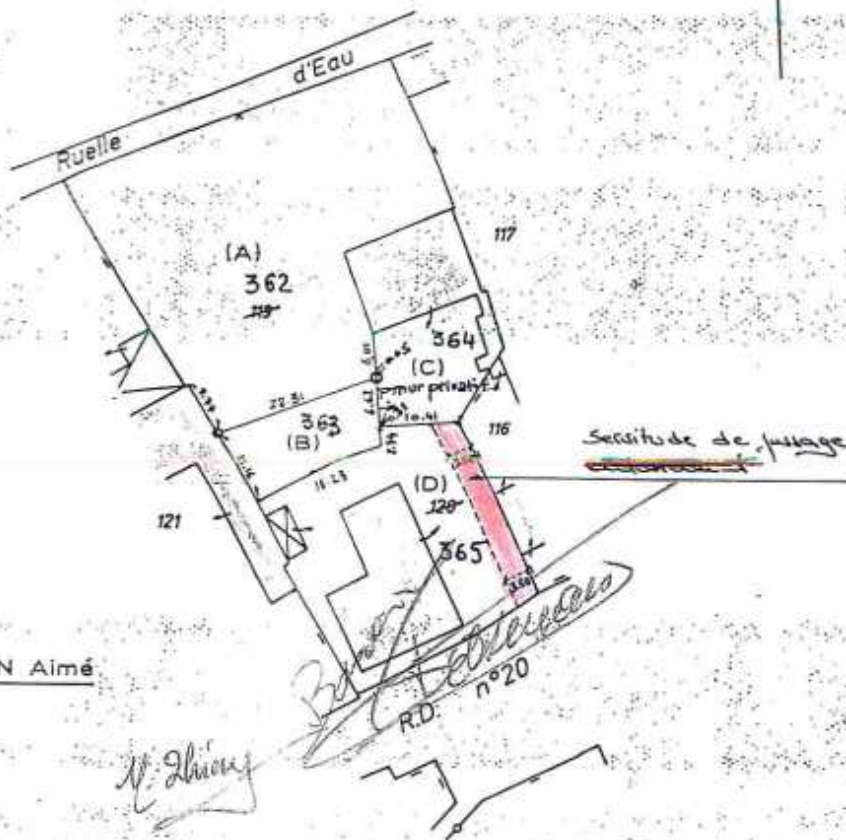
N° d'ordre
du document
d'arpentage ... 71A...

Tableau
d'assemblage [à modifier (1)
sans change (1)]

RÉFECTION

"Le Village-Ouest" (58)

Annexé à la minute d'un acte reçu
par l'un des notaires de la SCP
"B. CAZOR, J.P. COMY, P. PAGES" titulaire d'un
Office notarial à CHENOVE, le 21/07/91



Mme THIERRY Marie

(A) 14a32
(C) 4a07

M. et Mme BASMAISON Aimé

(B) 1a98
(D) 8a01

La mise en place des limites
d'après les indications fournies
au bureau est exclusivement
limitées aux esquisses

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (2), a été établi
A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1),
B - en conformité d'un piquetage effectué sur le terrain (1),
C - d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le
par M. géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dossier
la chemise 6463.

A BEAUNE le 29/09/1992
Mme THIERRY Marie M. et Mme BASMAISON Aimé

Extrait du plan minute établi
- par le Bureau du Cadastre (1),
- par la personne agréée dans
les bureaux du Cadastre (2).
N° d'ordre au registre de constatation des droits
Cachet du Service d'origine:
Dessin

Document d'arpentage dressé
par M. VUILLEMENOT
Jacques...
Géomètre-Expert
à BEAUNE...
Date: 29/09/1992
Signature:

Jacques VUILLEMENOT
Géomètre - Expert Foncier
inscrit à l'ordre sous le n° 3596
20, rue de la Chartrais - 21200 BEAUNE
Tél. 80 24 62 20

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (non révisée par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.).
(3) Préciser le nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc.).